

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 FEVRIER 2024

Date de la convocation : 14/02/2025
Nombre de membre en exercice : 17
Nombre de membres consultatifs : 2

Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : /

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, le vingt-février deux mille vingt-cinq à dix-sept heures sous la Présidence de Madame Marilou PADILLA RATELADE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Etait présents 9 membres du Conseil d'Administration :

- **Membres à voix décisionnelle** Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Nicole BERTHON, Madame Maryse BADIA, Madame Marie-France BOURQUIN, Madame Geneviève BENEDETTO, Monsieur Joël CONTINSUZAT, Madame Marine COUZELAS, Monsieur Adrien SEIXAS, Madame TABONE Martine,

Secrétaire de séance : Madame Marine AURIEL

Numéro : DLAS20250220-004

Matière : 8.2 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AIDE SOCIALE

Objet : DEPANNAGE PERSONNES ÂGÉES – AUTORISATION DE MONSIEUR LE PRESIDENT A SIGNER UN AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE DE DEPANNAGE POUR PERSONNES ÂGÉES AVEC L'ASSOCIATION DE SERVICE A LA PERSONNE DENOMMEE PROFESSION DOMICILE

Vu la délibération du 1^{er} avril 1993 portant sur la mise en place d'un service de dépannage auprès de personnes âgées en partenariat avec Relais Emploi Service Ussel (RESU);

Vu la convention en date du 1^{er} avril 1993, aux termes de laquelle sont définies les modalités de partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale et l'Association RESU afin d'effectuer des petits travaux de dépannage auprès des personnes âgées résidant sur USSEL et les communes annexes de Saint-Dézère et de La Tourette ;

Vu la fin des interventions de l'Association intermédiaire RESU auprès des particuliers au 31 décembre 2015, l'Association de services à la personne, Profession Domicile prend la suite et assure la continuité de ce service ;

Considérant la volonté du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Ussel d'assurer une continuité du service de petits travaux de dépannage auprès des personnes âgées résidant sur USSEL, Saint-Dézère et de La Tourette ;

Suite à l'augmentation du SMIC et des dépenses de fonctionnement de Profession Domicile,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Approuve l'avenant n°10 à la convention en date du 1^{er} janvier 2016, intervenue entre le Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel et profession Domicile, pour le dépannage des Personnes Agées d'USSEL-SAINT-DEZERY-LA TOURETTE, tel que joint en annexe ;

-Autorise Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer ledit avenant ;

Fait en Mairie d'Ussel, le 21 février 2025

Vice-Présidente du CCAS,
Conseiller Départemental

Accusé de réception en préfecture Corrèze,
019-261927511-20250221-DLAS20250220-04-DE
Date de télétransmission : 25/02/2025
Date de réception préfecture : 25/02/2025

Marilou PADILLA RATELADE.